

2024 09 27 DCMP 24

DÉCISION DU PRÉSIDENT PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2022 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DES ATTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU PRÉSIDENT

Objet : Elaboration du schéma directeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation de la Communauté de communes MACS

Monsieur le Président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 mai 2024 portant modification de délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire et au Président ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection de dix vice-présidents et notamment l'élection de Monsieur Jean-Claude Daulouède, deuxième vice-président ;

VU l'arrêté du président en date du 28 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Claude Daulouède, deuxième vice-président concernant le pilotage, l'animation et le suivi des contrats publics, dans leur passation et leur exécution ;

VU le projet de marché public de service pour l'élaboration du schéma directeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation de la Communauté de communes MACS ;

VU la consultation mise en œuvre comme suit :

Avis d'appel public à la concurrence transmis le 4 juillet 2024 sur le profil acheteur de Communauté de communes MACS <https://demat-ampa.fr>, et sur le site Internet de MACS : <https://www.cc-macs.org> ;

VU la date limite de dépôt des offres fixée au 2 septembre 2024 à 12 heures et enregistrant 3 plis parvenus dans les délais et contenant 3 offres des sociétés ALVES DE PUGA à Saint-Loup (31), ELAN SARL à Montpellier (34) et du groupement JL Etudes et recherche (mandataire) – Strasbourg Conseil – IR2 à Forcalquier (04) ;

VU le règlement de la consultation, notamment son article sur la sélection des candidatures et son article portant sur les critères de jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse ;

VU l'analyse des offres effectuées par le service concerné et selon les dispositions du règlement de consultation ;

VU les courriers transmis aux sociétés ALVES DE PUGA à Saint-Loup (31) et ELAN SARL à Montpellier (34) les informant du rejet de leurs offres,

CONSIDÉRANT l'analyse des offres effectuées dans les conditions précitées par le service acheteur ;

DÉCIDE :



Article 1 :

Le marché de de service pour l'élaboration du schéma directeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation de la Communauté de communes MACS est attribué au groupement JL Etudes et recherche (mandataire) – Strasbourg Conseil – IR2 à Forcalquier (04) pour un montant de 47 495.63 € HT et une possibilité de prestations à bons de commandes pour des prestations déterminées au bordereau des prix pour un montant maximum de 5 000 € HT.

Article 2 :

Les sommes nécessaires au financement de ce marché sont inscrites au budget de la Communauté de communes MACS.

Article 3 :

La présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de MACS et portée à connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 4 :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à Saint-Vincent-de-Tyrosse, le

27 SEP. 2024

Pour le président,
par délégation
Le vice-président



Jean-Claude Daulouède

